

Zeitschrift:	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
Herausgeber:	Schweizerischer Hebammenverband
Band:	81 (1983)
Heft:	2
Rubrik:	Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rente vieillesse

Responsabilité civile

Le comité central a déjà attiré l'attention sur la nécessité de s'intéresser à une prévoyance professionnelle adéquate dans le n° 12/82 de notre journal. Pour celles qui négligeraient ce point important les conséquences risquent d'être douloureuses lors de la cessation d'activité.

Pour vous aider à résoudre ce problème le Comité central a étudié diverses propositions et trouvé dans la Caisse de retraite pour personnel soignant des homes et hôpitaux, SHP, une assurance indépendante, progressiste, tenant compte des exigences posées par la prévoyance professionnelle (2^e pilier) qui deviendra vraisemblablement obligatoire dès le 1^{er} janvier 1984. Si vous désirez obtenir une proposition de rente, adaptée à votre situation, vous n'avez qu'à remplir le talon ci-dessous et à l'envoyer. Vous aurez fait un geste pour votre indépendance financière future, sans engagement de votre part. Dans ce domaine vous devriez aussi contrôler si votre

assurance responsabilité civile est suffisante. Notre journal 12/81 avait déjà insisté sur ce point. La population est sensibilisée à cette question car lors de lésions ou dommages on recherche activement à se faire indemniser. Les discussions publiques décluant des procès intentés, entre autres à des médecins, entraînent des exigences toujours plus élevées dans les sommes réclamées par les personnes lésées. De plus ces coûts sont aussi augmentés par l'inflation continue si bien que, par exemple, une assurance de 1 million conclue en 1967 vaut actuellement environ la moitié seulement.

Les cotisations d'une assurance responsabilité civile ne sont pas très élevées. Elles varient entre 113 et 132 francs, selon la somme assurée et sont pratiquement les mêmes dans toutes les compagnies. Certaines font une réduction aux personnes travaillant à temps partiel à l'hôpital et comme indépendante.

Il semble que le mieux soit de la conclure auprès de la compagnie qui vous assure déjà pour d'autres risques.



Talon pour réponse à envoyer à:

Pensionskasse für Spital-, Heim- und Pflegepersonal SHP, Gladbachstrasse 117, 8044 Zürich.

Je vous prie de me dire quel montant me serait alloué avec les cotisations ou paiement unique suivants:

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. privé _____

Tél. travail _____

Date de naissance _____

Nº d'AVS _____

Je prévois de payer une prime annuelle de: _____

Je prévois de payer un montant unique de: _____

Date et signature: _____

Les lacunes de l'information

La longue liste des thèmes à traiter laissait déjà deviner que l'information des élèves était insuffisante. Les nombreuses questions et réactions d'étonnement enregistrées lors de la journée n'ont fait que confirmer cette constatation.

A cela s'ajoute que l'ignorance des droits et des obligations engendre la méfiance, favorise la diffusion de faux bruits et peut même développer chez les élèves une attitude négative envers leur école.

La réglementation de la CRS

L'art. 2.4.4 des Prescriptions et Directives relatives à l'organisation des centres de formation reconnus par la CRS dispose qui «en début de formation les élèves sont informés en détail ... de l'ensemble de leurs droits et obligations au cours de la formation.» Cette règle veut encourager autant que possible la formation et promouvoir ses objectifs. En outre, elle a pour but de développer le goût des élèves pour leur profession. Bulletin 5/1982 CRS

Droits et devoirs au cours de la formation

Journée nationale des élèves en soins infirmiers à Baden
Kurt Sutter

«Nous avons prévu de discuter de nos droits et de nos obligations lors de la journée nationale des élèves en soins infirmiers et nous demandons au juriste du Service de la formation professionnelle de la CRS de nous fournir les informations de base.»

A cette invitation des organisatrices, j'ai répondu comme il suit:

«Cela est possible en principe mais vous devriez m'indiquer les questions qui vous intéressent spécialement.»

Une grande soif de connaître

La liste des questions était impressionnante, vaste! Tous mes avertissements n'y firent rien: les élèves voulaient, en un exposé qui dura près de deux heures avec une pause, être informés sur les objets suivants:

- le rôle de la CRS dans le domaine de la formation
 - la formation en soins infirmiers est-elle un apprentissage ou une formation scolaire?
 - les bases réglementaires et légales des écoles
 - la loi sur le travail et les réglementations cantonales et communales correspondantes
 - l'appréciation de certaines questions du point de vue du droit du travail ou de l'école
 - le conflit des intérêts entre la formation et le travail selon les Directives de la CRS
 - la promotion et la qualification
 - la protection de la santé
 - l'interruption prématurée de la formation
 - les recours des élèves
- Un programme exigeant pour tous les participants!



Universitätsspital Zürich

Bei uns wird die Stelle der

Schulleiterin der Hebammenschule

auf Anfang April 1983 frei.

Wir suchen eine diplomierte Hebamme mit pädagogischer und administrativer Zusatzausbildung und Erfahrung in Schul- und Führungsaufgaben. Die Hebammenschule des Universitätsspitals Zürich bildet diplomierte Krankenschwestern in 1½ Jahren zu Hebammenschwestern aus. Drei Lehrkräfte und eine Sekretärin stehen der Leiterin zur Seite. Es befinden sich etwa 36 Schülerinnen in der Ausbildung.

Weitere Auskünfte erteilt Ihnen gerne die jetzige Schulleiterin, Frau Regula Fäh, Telefon 01 255 52 69 oder 01 255 52 70.

Bewerbungen sind zu richten an:
Universitätsspital Zürich, Leitung Pflegedienst, Rämistrasse 100, 8091 Zürich, Telefon 01 255 34 49.

WELEDA

Heilmittel auf Grundlage anthroposophischer Erkenntnis

Zwischen den Naturreichen der Mineral-, Pflanzen- und Tierwelt und dem Menschen bestehen enge Beziehungen. Die Anthroposophie ermöglicht ihr Erkennen und ist Grundlage für natur- und menschengemäße Heilmittel, die vor allem der Krankheitsheilung

und nicht der Symptombekämpfung dienen. Ein Fülle von Informationen aus der Feder von Ärzten und Apothekern vermitteln im Weleda Almanach Anregungen zu einem vertiefsten Verstehen von Gesundheit und Krankheit.

Bestellcoupon für kostenlose Zusendung. Name/Vorname _____
Weleda Almanach, reichhaltig illustriert, Strasse/Nr. _____
248 Seiten.

PLZ/Ort _____

WELEDA AG
4144 Arlesheim

Hebamme

SILOAH

Diakonissenhaus Siloah, Gümligen bei Bern

Für die Wochenbettstation unserer Privatklinik (40 Betten) suchen wir eine erfahrene

Hebamme

(evtl. auch Teilzeitarbeit)

Wir bieten:

- zeitgemäße Entlohnung
- gute Sozialleistungen
- 4 Wochen bezahlte Ferien
- auf Wunsch Kost und Logis im Hause

Wir erwarten:

- berufliche Qualifikationen
- Sinn für Zusammenarbeit in kleinem Team
- Einsatzbereitschaft

Mit Interesse warten wir auf Ihre schriftliche oder telefonische Anfrage an

Schwester Gerda Ludescher, stellvertretende Oberschwester Klinik Diakonissenhaus Siloah, 3073 Gümligen bei Bern, Telefon 031 52 36 52.

SPITAL RORSCHACH

Rorschach ist ein reizendes Hafenstädtchen am Bodensee. Eingebettet zwischen See und Berg, besitzt es alle Reize, die eben nur ein Hafenort bieten kann. Das Spital Rorschach verfügt über 150 Betten.

Wir suchen für unsere Geburtenabteilung (Chefarzt Dr. K.F. Bösch) eine

Hebamme/ Hebammenschwester

Wir freuen uns auf Ihren Anruf (Telefon 071 43 01 43)! Unverbindliche Anfragen und Bewerbungen sind zu richten an Spital Rorschach, Leiter Pflegedienst, A. Rosenast, 9400 Rorschach.